



MAIRIE D'ARTHON EN RETZ

1, rue de Pornic
44320 ARTHON EN RETZ

Séance du 7 novembre 2011

L'an deux mille onze, le sept novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Étaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, GRASSET Gilles, GERAY née CHOBLET Marie Françoise, DESOBRY née HOECKMAN Laurence, DUTERTRE née BAHUAUD Catherine, GARDELLE née GARRAUD Pascale, GUILLOT Alexandre, PLISSONNEAU Marie Thérèse, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, GROUHAN François, PONEAU née AUDION Michelle, DUPORTAIL Marie-France, MALECOT Claude, CHAIGNEAU née COROLLER Patricia, CROM née HAMON Anne.

Absents ayant donné procuration : MM. GOUY Jean-Christophe, BRIANCEAU Philippe.
Absente : Mme ROUET née RENAUDINEAU Christelle.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur GUILLOT Alexandre.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL

Le Maire rappelle que, dans le cadre du contrat régional du bassin versant de la Baie de Bourgneuf initié par le SAGE, la commune a souhaité s'impliquer dans un plan de désherbage communal.

L'objectif est de permettre à la commune de mieux utiliser et choisir les produits phytosanitaires ainsi que de réduire les quantités appliquées notamment par l'utilisation de techniques alternatives.

A cet effet, Madame Aurélie PATEY, de l'organisme FREDON Pays de la Loire, présente, aux conseillers municipaux l'étude qu'elle a réalisée à la demande de la municipalité ; ceci avec le concours des services municipaux et de la commission environnement.

TAXE D'AMENAGEMENT - TAUX

Monsieur le Maire indique que, pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement, dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15, un autre taux.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3,00 %.

DISSOLUTION DU SITS SUD LOIRE OCEAN

Considérant la décision des communes adhérentes au syndicat intercommunal des transports scolaires (SITS) « Sud Loire Océan » de transférer la compétence transport scolaire aux communautés de communes auxquelles elles sont adhérentes,

Considérant les décisions des communautés de communes de la fédération du Pays de Retz Atlantique de désigner la communauté de communes Cœur Pays de Retz comme chef de file pour la compétence transport scolaire,

Considérant que les arrêtés constatant l'extension des compétences des trois communautés de communes n'entraînent pas systématiquement la dissolution du syndicat intercommunal des transports scolaires « Sud Loire Océan »,

Après délibération, le conseil municipal, par 19 voix pour et 2 abstentions, accepte :

- La dissolution du syndicat intercommunal des transports scolaires « Sud Loire Océan » au 31 décembre 2011,
- Le transfert de l'ensemble du personnel titulaire au sein de la communauté de communes Cœur Pays de Retz,
- Le transfert de l'actif et du passif à la communauté de communes chef de file « Cœur Pays de Retz ».

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Après délibération, le conseil municipal décide de régulariser des erreurs dans le budget supplémentaire 2011 du budget principal, à savoir :

- Retirer en recettes : 0,01 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) et 1.500,00 € au compte 775 (produits des cessions d'immobilisations),
- Retirer en dépenses 1.500,01 € au compte 022 (dépenses imprévues).

COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Monsieur GRELLIER se fait confirmer que, comme le souhaite le Conseil général dans un but d'uniformisation des tarifs, la commune se participera plus financièrement à l'atténuation de la part des familles pour les transports scolaires. La commission "associations" s'est réunie le 03/11/11 pour discuter des solutions à l'affichage sauvage au rond-point du Butai ; il n'y a pas de réglementation particulière et la réflexion continue.

Madame GERAY réunira, le 17/11/11 à 20 h 30, la commission "affaires sociales" pour parler d'un projet de bilan social avec un représentant du Conseil général.

Elle dit que l'enquête gérontologique auprès des personnes de 70 ans et plus a commencé.

Monsieur GRASSET fait état de la prochaine réunion "urbanisme" avec la communauté de communes de Pornic : le 24/11/11 à 14 h 00.

Cette même commission se réunira le 17/11/11 à 20 h 30 pour parler du futur plan local d'habitat (PLH) initié par la fédération des communautés de communes du Pays de Retz.

Madame DESOBRY dit que le conseil municipal d'enfants (CME) se réunira le 26/11/11 ; y sera notamment évoquée la mise en place avec l'association Secours Populaire d'une journée de récupération des jouets pour Noël, en faveur des enfants démunis.

Ce jour-là, à 11 h 00, un arbre sera planté à La Sicaudais pour célébrer l'anniversaire du CME.

Madame CHAUSSEPIED dit que la commission "environnement" se réunira le 11/10/11 pour discuter du plan de désherbage communal.

Elle évoque aussi les démarches entreprises pour solliciter un renforcement de la sécurité au carrefour du Loup Pendu.

Monsieur GUILBAUD fait part du suivi, conforme au calendrier, du chantier école Charles Perrault.

Le Maire explique les réticences exprimées par les élus d'Arthon au projet, retenu par la communauté de communes de Pornic, de réhabiliter un bâtiment au profit des historiens du Pays de Retz ; ceci considérant qu'il concerne l'ensemble du Pays de Retz et devrait être financé par l'ensemble des communautés de ce secteur.

QUESTIONS DIVERSES

Madame CHAIGNEAU demande où en est le dossier visant à supprimer les sections de commune. Il sera relancé auprès de la préfecture une fois la complétude réalisée par les services municipaux.

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 13 décembre 2011, à 20 h 30.

LAIGRE

GUILBAUD

GRASSET

DESOBRY

GARDELLE

PLISSONNEAU

SORIN

PONEAU

MALECOT

CROM

GRELLIER

CHAUSSEPIED

GERAY

DUTERTRE

GUILLOT

MALARD

GROUHAN

DUPORTAIL

CHAIGNEAU